



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

8^e séance de l'année
Lundi 13 décembre 2021

Convocation adressée aux élus
Le 07 décembre 2021

Sous la présidence
de Monsieur Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL
Tania GALVANI
François PELLECUIER
Henri ANGELIQUE
Cécile BOUCAUD
Philippe RIBERE
Marie-Hélène SALOMON
Jimmy LOUIS
Rosette BONNETO
Georges BREMENT
Dominique DOLMARE

PRESENTS

Marie-Andrée MANDIL
Alain SOREZE
Madly PAULIN-GARGAR
Myriame LACROSSE
Bruno FANFANT
Jean-Marc SOUKAÏ
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE
Mehdi KEÏTA
Marie-Eugène TROBO-THOMASEAU

ABSENTS

Corinne DIAKOK-EDINVAL
Yann NANETTE
(Proc. à M. PAULIN-GARGAR)
Badi FADDOUL
(Proc. à F. PELLECUIER)
Michèle ROBIN-CLERC
(Procuration à A. SOREZE)
Danita LEBRERE
(Procuration à J. LOUIS)
Alex AUCAGOS
Jacques BANGOU
(Proc. à M. KEÏTA)
Sandra ENJARIC
Jean-Charles SAGET
Evelyne DEMOCRITE
(Proc. à S. ENJARIC)
Claude BARFLEUR
Jean-Charles SAGET
Monique DECASTEL

INFORMATION LEGALE AU CONSEIL
AVIS N° 2021-0095 NOTIFIÉ LE 1^{ER} DECEMBRE 2021
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC)
BUDGET PRIMITIF 2021
DE LA VILLE DE POINTE-A-PITRE

RF
Guadeloupe

Hôtel de Ville . Place des Martyrs de la Liberté . BP 11
☎ 0590 93 85 85 - 📠 0590 48 17 48 - 📧 direction.
www.ville-pointeapitre.fr 📺 villepointeapitre.fr

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/12/2021
971-219711207-AU_082_2021-AU

**INFORMATION LEGALE AU CONSEIL
AVIS N° 2021-0095 NOTIFIE LE 1^{ER} DECEMBRE 2021
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC)
BUDGET PRIMITIF 2021
DE LA VILLE DE POINTE-A-PITRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-19,

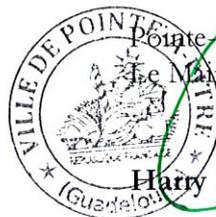
Vu la notification de l'avis n°2021-0095 rendu le 4 novembre 2021 et notifié le 1^{er} décembre 2021, par la CRC concernant le budget primitif 2021 de la commune de Pointe-à-Pitre et le budget primitif annexe 2021 « Maison de quartier de Bergevin ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE

Article unique : Le Conseil municipal donne acte au maire qu'il a effectivement communiqué à l'assemblée délibérante l'avis n° 2021-0095 rendu le 4 novembre 2021, notifié le 1^{er} décembre 2021, par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de la Guadeloupe, concernant le budget primitif de 2021 de la commune de Pointe-à-Pitre et le budget primitif annexe « maison de quartier de Bergevin » de 2021.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le :
et publication ou notification
du :



Pointe-à-Pitre, le 13 décembre 2021

Le Maire,

Harry DURIMEL

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/12/2021
971-219711207-AU_082_2021-AU